



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Communiqué de presse du 1^{er} juin 2007

01.71/mj

CDS: concentrer la coordination de la médecine de pointe – mise en garde s’agissant du financement hospitalier

En son assemblée plénière à Appenzell, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a décidé d'aller de l'avant dans ses travaux de coordination en vue de concentrer la médecine hautement spécialisée. La liste des domaines en discussion devra être adaptée sur la base des critères fixés aux nouveaux développements. En guise de base de planification on mettra d'abord en réseau les informations existantes relatives aux prestations et aux coûts. Pour réglementer la planification il sera élaboré une convention intercantonale.

Dans une prise de position arrêtée en commun avec les directeurs des finances, les directrices et directeurs sanitaires mettent en garde contre un projet alourdi de financement hospitalier dans le cadre de la LAMal qui devrait ancrer des forfaits par cas. Ainsi, par le libre choix de l'hôpital on risque en particulier une dérive du report de coûts à charge des cantons. C'est un montant d'environ un demi-milliard de francs par année qu'il s'agirait désormais de financer par des ressources fiscales. Cette somme a jusqu'ici été couverte par l'assurance complémentaire facultative et ne déchargerait en rien l'assurance de base. On risquerait par là de voir la révision périliter et les améliorations requises tomber à l'eau. Mais il n'est pas encore trop tard de convenir d'un modèle de révision financièrement équilibré au lieu de se lancer dans une aventure périlleuse.

En outre, l'assemblée plénière de la CDS a pris les décisions suivantes:

Elle a adopté une convention de prestations avec le Centre suisse d'information toxicologique.

Elle a adopté une convention de coopération avec le Département fédéral de l'intérieur visant à mettre en œuvre une stratégie nationale de cybersanté.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Dr Markus Dürr, président de la CDS (041 228 60 81),

Staatsrat Pierre-Yves Maillard, vice-président de la CDS (021 316 50 00)

Michael Jordi, secrétaire central suppléant de la CDS (031 356 20 20 ou 079 702 20 90)